



eau  
seine  
NORMANDIE

# Modalités d'aide de l'Agence de l'eau Seine Normandie pour l'aménagement des barrages

ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE à L'eau

Agence de l'eau

# La restauration de la continuité écologique dans le SDAGE Seine Normandie

- Orientation 16 : Assurer la continuité écologique pour atteindre les objectifs environnementaux des masses d'eau
  - Continuité écologique = élément essentiel pour l'atteinte du bon état écologique
  - Pour les ouvrages n'ayant plus de fonction définie, en mauvais état, ou posant des problèmes d'entretien et de gestion à leur propriétaire, **la suppression ou l'arasement sont à favoriser**
  - Pour les ouvrages fonctionnels (navigation, hydroélectricité...), on privilégiera des **dispositifs de franchissement adaptés** à la montaison et à la dévalaison



eau  
seine  
NORMANDIE

# L'effacement : solution privilégiée par l'Agence

- Preuve de la légalité de l'ouvrage ou du droit fondé en titre
- Etude d'incidence nécessaire
- Jusqu'à 100% d'aide pour l'effacement des ouvrages hydrauliques
- Toute autre solution doit être justifiée par une impossibilité technique ou un usage d'intérêt général ou patrimonial (navigation, inondation, zone humide intéressante...)
- Possibilité de financer des opérateurs privés
- **Solution la plus efficace pour le milieu**

ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE à L'eau

Agence de l'eau



eau  
seine  
NORMANDIE

# Les autres aménagements subventionnés

- Preuve de la légalité de l'ouvrage ou du droit fondé en titre
- Conditionné à l'impossibilité d'effacement, démontrée par une étude
- 60% d'aide pour la mise en place de passes à poissons ou pour l'ouverture des vannes
- Convention de partenariat entre le propriétaire et le maître d'ouvrage précisant les engagements de chacun (entretien de la passe...)
- **Problèmes de sélectivité des dispositifs, d'entretien...**

ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE à L'eau

Agence de l'eau